



INSTITUT NATIONAL  
DE L'ORIGINE ET DE  
LA QUALITÉ

La Déléguée Territoriale

Dossier suivi par : Jacques LAFFONT  
Tel. : 04.67.27.11.85  
Mél : [j.laffont@inao.gouv.fr](mailto:j.laffont@inao.gouv.fr)

DREAL Occitanie  
UID 30-48 – Subdivision GL1

Vos réf. :  
Affaire suivie par : Affaire suivie par Olivier-Laurent MARTIN  
Nos réf. : JL/070/21  
Objet : Demande de renouvellement d'autorisation  
Carrière de Pichegu 30127 BELLEGARDE

Montpellier, le 12 mai 2021

Par courrier électronique reçu le 11 mai dernier vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le dossier de demande de renouvellement d'autorisation d'exploiter une calcaire d'argile au lieudit Pichegu sur la commune de Bellegarde, présenté par la société « Ciments CALCIA ».

La commune de Bellegarde est située dans l'aire géographique des Appellations d'Origine Protégées (AOP) « Clairette de Bellegarde », « Costières de Nîmes », « Huile d'olive de Nîmes », « Olive de Nîmes » et « Taureau de Camargue ». Elle appartient également aux aires de production des Indications Géographiques Protégées (IGP) « Coteaux du Pont du Gard », « Gard », « Miel de Provence », « Pays d'Oc », « Riz de Camargue », « Terres du Midi » et « Volailles du Languedoc ».

Une étude attentive du dossier amène l'INAO à faire les observations qui suivent :

Le projet consiste à renouveler l'autorisation de l'exploitation de la carrière, en prolongation de l'autorisation donnée par arrêté préfectoral du 7 avril 1992 pour une durée de 30 ans sur une superficie de 29,48 ha. L'emprise du projet est réduite à 22,3 ha mais la zone d'extraction est étendue de 3,25 ha pour atteindre un total de 9,4 ha. Le volume annuel extrait serait réduit à une moyenne de 120 000 tonnes avec un maximum exceptionnel de 145 000 tonnes quand l'arrêté en vigueur permet un maximum de 500 000 tonnes.

Les terrains concernés par l'emprise du projet appartiennent à l'aire délimitée parcellaire de l'AOP « Clairette de Bellegarde » ; cependant ils ne portent pas de vigne ou d'autres cultures depuis le début de l'exploitation de la carrière dans les années 1970. Ils sont bordés à l'ouest par le canal des Costières et un coteau boisé ; et à l'est par des parcelles arboricoles ou maraîchères. Les terrains les plus proches appartenant à l'aire délimitée parcellaire de l'AOP « Costières de Nîmes » sont distants, au sud-ouest et nord-ouest, de 600 à 800 m. Enfin, les terrains appartenant à la zone délimitée des pâturages d'été de l'AOP « Taureau de Camargue » sont situés à près de 1500 m au sud-ouest. Le projet est compatible avec le PLU en vigueur.

La poursuite de l'exploitation se fera en « dent creuse », pour la première phase par approfondissement de la zone sud déjà exploitée jusqu'à la cote de -15 m NGF ; et pour la seconde phase par ouverture d'une nouvelle fosse au nord jusqu'à la cote de -10 m NGF.

Dans ce contexte, les impacts directs et indirects sur l'activité agricole seront les possibles dégagements de poussières et la circulation d'engins de transports des matériaux entre la carrière et la cimenterie de Beaucaire. Toutefois, les dispositifs d'arrosage et d'humidification des voies de

INAO - Délégation Territoriale Occitanie

**SITE DE MONTPELLIER**  
697 av. Etienne Meuhl  
CA Croix d'Argent  
34070 MONTPELLIER  
Tél : 04.67.27.11.85  
[INAO-MONTPELLIER@inao.gouv.fr](mailto:INAO-MONTPELLIER@inao.gouv.fr)

**SITE DE NARBONNE**  
Rue du Pont de l'Avenir  
CS 50127  
11100 NARBONNE  
Tél : 04.68.90.62.00  
[INAO-NARBONNE@inao.gouv.fr](mailto:INAO-NARBONNE@inao.gouv.fr)

**SITE DE GAILLAC**  
Centre Technique du Vin  
52 Place Jean Moulin 2ème étage  
81600 GAILLAC  
Tél : 05.63.57.14.82  
[INAO-TOULOUSEGAILLAC@inao.gouv.fr](mailto:INAO-TOULOUSEGAILLAC@inao.gouv.fr)

**SITE DE TOULOUSE**  
Tél : 05.34.26.51.45  
[INAO-TOULOUSEGAILLAC@inao.gouv.fr](mailto:INAO-TOULOUSEGAILLAC@inao.gouv.fr)  
Antenne de Perpignan  
Tél : 04.68.34.53.38  
[INAO-NARBONNE@inao.gouv.fr](mailto:INAO-NARBONNE@inao.gouv.fr)

[www.inao.gouv.fr](http://www.inao.gouv.fr)

circulation ainsi que la diminution du tonnage annuel maximal extractible devraient permettre de les limiter.

Après étude du dossier, en raison du choix de prolongation de l'exploitation préférable à l'ouverture d'un nouveau site ; de l'absence de consommation de surface agricole ; et de la distance aux principaux sites de production des différentes AOP, l'INAO n'a pas de remarque à formuler sur ce projet dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les AOP et IGP concernées.

Pour la Directrice et par délégation,  
La Déléguée Territoriale,  
Catherine RICHER

Copie DDTM 30



#### INAO - Délégation Territoriale Occitanie

**SITE DE MONTPELLIER**  
697 av. Etienne Mehul  
CA Croix d'Argent  
34070 MONTPELLIER  
Tél : 04.67.27.11.85  
[INAO-MONTPELLIER@inao.gouv.fr](mailto:INAO-MONTPELLIER@inao.gouv.fr)

**SITE DE NARBONNE**  
Rue du Pont de l'Avenir  
CS 50127  
11100 NARBONNE  
Tél : 04.68.90.62.00  
[INAO-NARBONNE@inao.gouv.fr](mailto:INAO-NARBONNE@inao.gouv.fr)

**SITE DE GAILLAC**  
Centre Technique du Vin  
52 Place Jean Moulin 2ème étage  
81600 GAILLAC  
Tél : 05.63.57.14.82  
[INAO-TOULOUSEGAILLAC@inao.gouv.fr](mailto:INAO-TOULOUSEGAILLAC@inao.gouv.fr)

**SITE DE TOULOUSE**  
Tél : 05.34.26.51.45  
[INAO-TOULOUSEGAILLAC@inao.gouv.fr](mailto:INAO-TOULOUSEGAILLAC@inao.gouv.fr)  
Antenne de Perpignan  
Tél : 04.68.34.53.38  
[INAO-NARBONNE@inao.gouv.fr](mailto:INAO-NARBONNE@inao.gouv.fr)

[www.inao.gouv.fr](http://www.inao.gouv.fr)